



COMITÉ DES PRIX NATIONAUX MANDAT

1. OBJECTIF

L'objectif du Comité des prix nationaux est de planifier et de mettre en œuvre un programme national de prix conçu pour honorer et reconnaître les bénévoles et les organisations qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de troubles héréditaires de la coagulation.

2. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Les tâches et responsabilités du comité sont les suivantes :

- Maintenir et coordonner un programme interne de récompenses nationales.
- Veiller à ce qu'un processus de nomination bisannuel soit mis en place.
- Promouvoir les prix nationaux en s'assurant que l'annonce du processus de nomination soit envoyée à tous les membres du conseil d'administration de la SCH, aux présidences des sections provinciales, aux membres des comités nationaux, au personnel national et des sections provinciales et aux groupes de professionnels de la santé, et qu'elle soit publiée dans les outils de communication de la SCH.
- Annoncer l'appel de candidatures au moins deux mois avant la date limite.
- Recevoir et examiner les candidatures et faire des recommandations au conseil d'administration pour les prix décernés au niveau national.
- Recommander des nominations pour les prix décernés par des groupes de parties prenantes externes, le cas échéant.
- Examiner les critères d'attribution des prix et le processus de nomination.
- Recommander au conseil d'administration tout changement ou ajout aux catégories de prix nationaux.
- Coordonner la remise des prix.

3. COMPOSITION ET DURÉE DU MANDAT

Le comité est composé d'au moins cinq et d'au plus sept membres, selon les modalités suivantes :

- a) **Président** : Recommandé par le président sortant en collaboration avec le président de la SCH et nommé par le conseil d'administration, le président peut occuper le poste de président pendant un maximum de huit ans.



b) **Les membres** : Les membres du comité sont nommés par le président et comprennent :

- un membre en exercice au sein du conseil d'administration de la SCH;
- un représentant du Conseil de collaboration des sections (CCS);
- jusqu'à quatre autres personnes ayant une expérience de bénévole senior au niveau national.

Lors de la sélection des membres, la **représentation géographique** sera prise en compte. La durée de mandat des membres est de **deux ans** et les membres peuvent occuper ce poste pendant **huit ans au maximum**.

La composition du comité sera revue tous les deux ans. Les sections provinciales et les comités nationaux seront informés des postes bénévoles vacants.

c) **Membre d'office** : Chef de la direction

4. FRÉQUENCE ET AVIS DE CONVOCATION DES RÉUNIONS

Le comité se réunit en personne ou par visioconférence au moins une fois par an et se réunit à d'autres moments, si nécessaire.

Sauf accord contraire, l'avis de convocation à chaque réunion confirmant le lieu ou le mode de réunion, l'heure et la date, ainsi que l'ordre du jour des points à discuter, est envoyé à chaque membre du comité au moins cinq jours avant la date de la réunion.

5. AUTORITÉ

Le Comité des prix nationaux est un comité lié aux opérations établi par le conseil d'administration de la Société canadienne de l'hémophilie. Il rend compte au conseil d'administration par l'intermédiaire de son président.

Approuvé par le Conseil d'administration de la SCH le 22 septembre 2024